

Commission de « Surveillance et de contrôle des Opérations Electorales » du District Cote d'Opale

Procès verbal de la réunion du 8 Octobre 2025 à Marquise.

Présents : M Alex SERGENT (Président), M Philippe ESCOLA (secrétaire), M Claude DELOUX (membre), M Gilles HERAULT (membre), M Guy BAILLON, M Georges FLOURET (membre), M Michel TONDU (membre).

Convoqués par courriel du 1er octobre 2025 par la directrice administrative du district côte d'opale, les membres de la commission se sont réunis le mercredi 8 octobre à 10h00 pour vérifier et contrôler la conformité des candidats à l'élection au comité directeur du District Cote d'Opale prévue lors de l'assemblée générale du 15 novembre 2025.

Le Président a rappelé les points des statuts et du règlement intérieur du District Cote d'Opale concernant le processus électoral : (Guide électoral édition janvier 2024 et règlements généraux article 13)

L'assemblée générale sera composée des représentants des clubs affiliés en règle avec la fédération française de football, la ligue du Nord Pas de Calais, et le district côte d'opale.

La validité de l'élection : L'assemblée devra comporter la présence d'au moins un tiers des clubs du district et un tiers des voix que la totalité des clubs pourraient exprimer.

Les déclarations de candidature ont été adressées à la direction du district, par envoi informatisé dans les délais impartis 30 jours avant le jour de l'assemblée générale.

Il ne peut pas y avoir deux candidats licenciés dans le même club.

Les candidats sont licenciés depuis plus de 6 mois dans un club sur le territoire du district ou à titre individuel du district depuis plus de 6 mois.

Les candidats ont la majorité légale, sont à jour de leurs cotisations et, domiciliés sur le territoire du district.

Les candidats ont certifié sur l'honneur, n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation faisant obstacle à leur inscription sur la liste électorale de leur domicile.

Il n'y a pas de candidats à l'encontre desquels a été prononcée une sanction disciplinaire en cours, pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

NOM	Prénom	Qualité	Club	Licence	Carte Nat Identité	Résidence	Déclaration	Suspension
DELETOILLE	Sylvie	Membre	501009 Outreau AS	Ok	Ok	Ok	Ok	Non
DESOMBRE	Maxime	Membre	528668 Surques Escœuilles AS	Ok	Ok	Ok	Ok	Non

Les candidatures de Mme DELETOILLE Sylvie et de M DESOMBRE Maxime ont été déclarées recevables par la commission de surveillance et de contrôle des opérations électorales du district côte d'opale de Football.

Les candidatures sont donc déclarées recevables par la commission électorale du district côte d'opale.

Rappel du rôle de la commission de surveillance des opérations électorales :

La commission de surveillance des opérations électorales est composée de 7 membres (tous licenciés), ceux-ci ne peuvent être candidat aux instances dirigeantes de la fédération, d'une ligue ou d'un district. Elle est

chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du comité directeur, et du président, ainsi que toutes les opérations de vote en général. La commission peut être saisie par les candidats ou par elle-même, de toute question ou litige, relative aux opérations de vote citées ci-dessus.

La commission émet un avis à l'attention du comité directeur sur la recevabilité des candidatures.

La commission accède à tout moment au bureau de vote

La commission se fait présenter tout document nécessaire à l'inscription d'observations au procès-verbal.

La commission exige lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

La commission est au service des clubs pour veiller éventuellement au bon déroulement d'élections au sein de son club. Les frais occasionnés sont à la charge du club demandeur.

L'avis de la commission de surveillance des opérations électorales est transmis au comité directeur du district côte d'opale.

Le président de la commission
surveillance des opérations électorales
Alex SERGENT

Le secrétaire de la commission de
de surveillance des opérations électorales
Philippe ESCOLA